

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions: 1^{re} page, 5 fr. la ligne; 2^e page, 3 fr. la ligne
Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef: EMILE LACROIX

Abonnements: Tunisie et Constantine: un an 10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

LES ACHATS EN ALLEMAGNE

En son discours du 11 septembre à la Chambre M. Louchet a défini la politique future de la France vis-à-vis de l'Allemagne.

« La France doit tout tenter a dit le ministre, pour faire disparaître les germes de guerre... Il faut un juste équilibre des besoins économiques des peuples. « Nous voulons traiter dans un esprit large, avec l'Allemagne... Du côté de la France il n'y a pas d'égoïsme, mais le désir que chacun ait « sa place au soleil... »

Quelques jours après, M. Klotz donnait, du haut de la tribune, aux industriels français, le conseil discret de reprendre au plus tôt les affaires avec l'ennemi, afin de profiter de la dépression du mark. C'était aussi l'avis très ferme de M. Clementel, alors ministre du commerce.

En même temps disait l'« Humanité », une campagne de presse s'organise chez nous pour les mêmes fins. Le « Figaro » en particulier, sous couleur de défendre notre change, la mène avec énergie ! En son numéro du 21 courant, nous trouvons en faveur de la reprise du commerce avec « le Boche », des arguments assez inattendus dans ce journal « ultra-patriote ».

Au même moment, les journaux capitalistes anglais disaient :

« La Chambre de Commerce britannique de Cologne représente en ce moment plus de 300 millions de capitaux anglais. Aujourd'hui des maisons comme Lipton, Nestlé, Wills, ont pour 250 millions de francs de marchandises à Cologne, prêtes à être vendues aux Allemands. Les Anglais installent des succursales commerciales dans toutes les villes d'Allemagne ainsi qu'un Clearing House à Berlin. » Et le grand quotidien anglais conclut: « Tandis que les politiciens et les diplomates se disputent sur le traité de paix, les hommes d'affaires se sont mis au travail. »

Pendant que les mercantils, les tripoteurs, les grandes firmes internationales capitalistes, recommencent ainsi tranquillement leurs trafics avec l'Allemagne, ils font accuser par leur presse les socialistes d'être vendus aux Boches et d'entretenir des intelligences avec « l'ennemi odieux ».

Le mark monte lentement : il est évident qu'on spéculait sur cette marchandise dépréciée, et qui est fatalement amenée à remonter le courant. En Luxembourg, on achète les marks à la pelle, les Etats-Unis en inondent les Etats de l'Amérique du Sud ; on considère que dans quelques jours, le mark sera coté 0,45 et évidemment si nous faisons avec l'Allemagne des affaires suivies, le change sera moins défavorable pour les vaincus.

Or, nous avons le plus grand intérêt à acheter chez les nations où le change nous est avantageux. Si nous avons été victimes, après une si grande victoire d'une certaine idéologie, l'heure du réalisme a sonné.

Il faut renouer des relations commerciales avec les vaincus. D'abord parce qu'il y a intérêt pour un créancier à ce que son débiteur ne fasse pas faillite, ensuite parce qu'il est tout naturel d'acquiescer à notre franc déprécié chez les Anglo-Saxons et chez les neutres profiteurs, fait prime largement.

Il est établi par des milliers d'exemples que nombre de produits que nous achetons, en Angleterre et en Amérique ont été acquis en Allemagne par les Anglais ou les Américains qui nous les repassent avec des profits d'autant plus larges que le change étend leur marge de bénéfice.

Il faut se féliciter de voir que nos gouvernants ont trouvé une orientation nouvelle. Une circulaire du ministère de la reconstitution industrielle, conseille enfin aux hommes d'affaires français de ne plus être dupes de leur propre sensiblerie, ni de l'habileté de nos alliés. Transcrivons le début de cette note : « Les industriels qui appartiennent aux régions non sinistrées et qui, par conséquent, doivent payer en argent tous les produits et machines dont ils ont besoin, sont invités en raison de la question du change, à limiter au strict indispensable leurs achats en Angleterre et en Amérique. Ils sont par suite des mêmes considérations, invités « malgré les hésitations patriotiques très naturelles qui les retiendraient », à acheter en Allemagne les machines, appareils et installations qu'ils ne pourraient obtenir en France que « dans des délais très prolongés et à des prix excessifs ».

Voilà le langage des réalisateurs mais la bureaucratie ne va-t-elle pas faire échec à ce plan d'idées pratiques ?

Comme conséquence, aux exhortations ministérielles la ligue antiallemande du Maroc vient de prononcer sa dissolution, sa raison d'être n'existant plus.

Ici, nos dirigeants viennent de décider de reprendre les relations commerciales avec l'Allemagne.

Que va faire notre ligue anti-austro-allemande ? Se dissoudre ! Probablement. Ce serait un tort. Elle devrait vivre pour surveiller de près les marchandises boches ; pour ne pas laisser aux importateurs pressés de commercer avec nos ennemis le champ libre de nous vendre les produits boches en réalisant des bénéfices scandaleux grâce à la dépréciation des cours du mark, voilà son rôle et voilà pourquoi elle devrait continuer à exister :

Puisque nous ne pouvons pas nous dispenser de nous

adresser en bochie, prenons au moins des dispositions sévères pour que ces marchandises soient reçues et vendues en des magasins spéciaux pour le compte des importateurs avec un bénéfice légitime et raisonnable, mais ne les laissons pas recevoir par les destinataires qui nous les feraient payer plusieurs fois leur valeur.

J.-S.-P.

BULLETIN

Alea jacta est !

Hélas ! oui, le sort en est jeté. Ainsi l'a voulu la Conférence des périmés qui vient de clore sa session en faisant pleuvoir sur nos têtes une averse d'impôts comme si la vie n'était pas déjà dure au pauvre populo.

Seuls, les fonctionnaires ont trouvé grâce devant l'assemblée des béni-oui-oui et s'ils n'ont pas les 60 o/o de relèvement qu'ils demandaient, rien ne coûte de demander, ils obtiennent de garder tout entier les 33 o/o sans avoir à payer l'impôt de 3 o/o.

Cela ne veut point dire que les fonctionnaires sont tous des riches mais si on compare leur situation à celle des employés du commerce, de l'industrie, des professions libérales ou des colons, il est manifeste qu'elle est cent fois plus avantageuse, même plus qu'en Algérie où les délégations n'ont voté que le quart colonial.

Et cependant ce quart colonial leur est disputé, ils ne le tiennent pas, le ministre des finances se refusant à le donner définitivement, la seule concession qu'il veut bien faire, c'est de l'accorder temporairement pendant deux années et définitivement pour les fonctionnaires éloignés des centres où le ravitaillement est cher et difficile.

Si après cette averse d'impôts des compatriotes manifestaient encore le désir de venir planter leur tente en Tunisie, c'est qu'ils auraient l'âme fortement trempée et solidement chevillée au corps.

Mais nous sommes sûr qu'il n'en viendra plus guère malgré tous les offices en perspective de création et les alléchantes promesses qui pourront leur être faites ; ils iront tout droit au Maroc où ils arrivent par centaines tous les mois. Ils y trouvent des impôts, c'est certain, mais ils ne sont pas écrasés par eux, aussi en ce moment rien qu'à Casablanca il y aurait selon l'« Echo du Maroc » malgré la cherté des matériaux et la difficulté de s'en procurer mille chantiers de construction d'immeubles pour une valeur globale de vingt quatre millions !

Et à Tunis, pour combien ? Il suffit de comparer ce qui se fait ici et là pour se rendre compte que la Tunisie est fichue et bien fichue pour le peuplement, sauf peut-être pour les fonctionnaires et encore !

Et malgré toutes les bonnes intentions de M. le résident général et tout ce qu'il pourra faire, nous craignons fort qu'elle ne marque longtemps le pas.

Si l'y avait eu entente complète entre les trois colonies : Algérie-Tunisie-Maroc comme le voulait M. Flandin la situation serait toute différente, mais en haut lieu on ne l'a pas voulu. Que faire ? Réagir et demander notre rattachement au ministère des colonies. Là est le salut.

NOS ÉCHOS

Dans les Finances

Nous adressons nos sincères félicitations à M. Pierre Dubourdiou, sous-chef de bureau à la Direction Générale des Finances, chevalier de la Légion d'honneur pour sa vaillante conduite sur le front où il fut grièvement blessé qui vient d'être nommé receveur des finances à Mauriac (Cantal).

Le nouveau receveur est le fils de l'honorable directeur général des finances.

Le tigre lève la patte

Dans différentes questions internationales le ministre des affaires étrangères n'avait point été consulté, déclare le rescapé des caves de Pékin. Les journaux.



. . . . parce que le bon, la doux, le fidèle Pichon cherche à dégager sa responsabilité !

Le maire de Sousse

Nous avons reçu des nouvelles de notre excellent ami M. François Gallini qui vient d'être réélu conseiller général de Vico.

Notre ami va quitter l'île de Beauté pour rentrer en Tunisie après un séjour à Paris chez son gendre M. Casanova, avocat au barreau de Paris, chez qui il passera les fêtes du jour de l'an.

En annonçant sa candidature sénatoriale nous avons oublié de dire que la Corse n'étant pas d'une série sortante, ce n'est qu'en janvier 1921 qu'il se présentera aux suffrages des électeurs sénatoriaux, mais d'ores et déjà la liste des candidats est arrêtée entre les élus du département.

Nous aurons donc le plaisir de l'avoir encore parmi nous pendant quelque mois.

Une Nomenclature

La nouvelle édition de la « Nomenclature » des journaux en langue française publiés dans le monde entier est un volume précis appelé à rendre de grands services, sans surcharge inutile ; cette documentation donne le nom et l'adresse des publications paraissant actuellement, l'« Argus de la Presse » à Paris est l'auteur de ce travail.

Au Dar-el-Bey

Lorsque nous écrivions la semaine dernière, le successeur de M. Manceron était déjà nommé en la personne de M. G. Puaux, ancien attaché puis secrétaire d'ambassade à la résidence générale.

M. Puaux, en nous quittant, il y a sept ou huit ans, a laissé des souvenirs plutôt agréables et les anecdotes sur son compte fourmillent aussi nous le voyons mal à la tête d'un service aussi important que le secrétariat du gouvernement tunisien, qui n'est pas une sinécure, surtout sans adjoint.

En attendant son arrivée, M. Bériel a été chargé de l'intérim. Le secrétariat général ne pouvait être en de meilleures mains.

Contre Marseille

Les conseils généraux d'Algérie ont émis un vœu qu'on aurait vu adopter avec plaisir par notre Conférence Consultative.

Il s'agit, pour parer à la fréquence des grèves dont Marseille est le théâtre, de désigner un certain nombre de ports qui doubleraient celui-ci.

Pour la Tunisie, il ne pourrait être question que de Nice ou de Toulon mais le premier devrait avoir la préférence car il permettrait de mettre la Corse en relation directe avec la Tunisie soit par Ajaccio soit par Bastia.

Il est incompréhensible que nos compatriotes Corses soient obligés d'aller à Bône ou à Marseille pour se rendre dans leur île natale et puisque la fréquence des grèves de Marseille nous oblige à prendre des mesures de précaution sachons les utiliser au mieux des intérêts généraux de tous.

MONSIEUR CHAT ET LE « COURRIER DE TUNISIE »

M. Chat a compris où le bât le blessait puisqu'il a fait savoir dans le « Courrier » du 10 courant que :

« Par acte sous-seing privé en date du 30 septembre 1919, enregistré à Tunis sous le n° 778 à la date du 4 décembre, le Courrier de Tunisie et de l'Afrique Française a été vendu à M. Laurent Chat entre les mains de qui devront être faites toutes oppositions ou réclames ».

Eh ! bien, n'en déplaise à M. Chat, nous croyons que l'acte qu'il invoque pour se prétendre propriétaire du « Courrier de Tunisie » et qu'il a mis si longtemps à faire connaître, puisqu'il est du 30 septembre dernier, est nul de plein droit car le conseil de famille ou les tuteurs de la fille mineure de notre regretté ami Auguste Destrées, n'avait pas le droit de le céder de gré à gré, la loi s'y opposant formellement : le « Courrier » devait être vendu par ministère d'un commissaire-priseur au plus offrant et dernier enchérisseur.

Nous appelons sur ce point l'attention de M. le président du tribunal qui est par définition président du conseil de famille.

Il est bien certain que ni M. Dramard ni aucun juge n'ont pu autoriser une vente qui est nulle et doit être faite conformément à la loi.

La loi est la loi est nul ne saurait s'y soustraire.

Si nous voulions citer des exemples, nous n'aurions pas à chercher bien loin.

Mais est-ce bien nécessaire et M. Chat sait aussi bien que nous que son achat ne vaut pas un pet de lapin.

Comme conséquence logique une demande a été adressée à M. le Président du Tribunal civil de Tunis en sa qualité de président du conseil de famille pour le prier de faire respecter la loi.

L'art d'accommoder . . . les restes. (1)

Dans un pays qu'il importe peu de faire connaître, mettons que ce soit en Annam ou au Petchili, le souverain avait chargé un fonctionnaire de son entourage qui jouissait de toute sa confiance, très bien placée ! de lui dresser le bilan de ses dépenses pour être remis à son intendant général.

L'homme chercha, fouilla, aligna chiffres sur chiffres et finalement fournit un état

(1) Echo supprimé par la censure, de même que le cliché qui avait subi le même sort et qui est encore d'actualité un certain froid régnant entre le tigre et son Pichon à cause de Millerand et d'autre chose.

MAGASIN GENERAL

TUNIS

Jouets-Etrennes-Confiserie

VOIR NOS ETALAGES
ET NOTRE EXPOSITION A L'INTERIEUR

présentant un écart de six cents francs que le bon souverain octroya généreusement au fidèle serviteur. Mais le maître fonctionnaire s'était bien gardé de faire connaître que l'écart était mensuel et non annuel ce qui faisait une différence de six mille six cents francs en plus que s'octroyait généreusement le fonctionnaire délicat. Nous ignorons si le souverain en question a été mis au courant du fait par son intendant général mais lorsqu'il l'apprendra — s'il l'apprend jamais — il trouvera probablement la ruse peu à son goût.

Ce même fonctionnaire jouit déjà d'un traitement enviable et grâce à un petit commerce où toutes les recettes, ou presque, passent dans sa poche et les dépenses laissées au compte de qui de droit cela lui permet de traverser ces temps de vie chère avec le sourire. Il n'en est pas réduit comme certains officiers supérieurs qui sont obligés pour vivre de chercher des emplois, leurs maigres retraites étant devenues tout à fait insuffisantes aussi peut-on lire dans les grands journaux de France des petites annonces de ce genre :

L'COLONEL actif et rebuste, nomb. décor. coloniales et faits de guerre, cherche situation France ou colonies, prétentions modestes. Ecr. Chaila, 16, rue Raspail, Marseille.

COMMANDANT COLONIAL, off. lég. d'hon. 55 a., retr., dés. empl. ou mission en France ou colon. Ec. X. Y. Petit marseillais, Toulon.

Ils n'ont pas la ressource de s'octroyer des suppléments de plusieurs billets de mille quand on n'avait accordé que six cents francs et de puiser à pleines mains dans des caisses sans contrôle.

Olives et Huiles

Le café vaut de 500 à 610 francs. L'huile se vend de 550 francs à 560 francs. Ces prix élevés sont dus à la hausse des cours à Marseille. Comme les fabricants espèrent profiter d'une exportation réduite, ils augmentent chaque jour leurs prétentions.

Qui est-ce qui écrit ces lignes ? La « Dépêche Staxienne » qui en maintes occasions pour ne pas dire toujours, a pris la défense des oléiculteurs mais aujourd'hui elle trouve que les mercantis vont un peu trop loin

et dans le même numéro elle publie encore ce qui suit :

« Aujourd'hui le désir ardent de profiter des bénéfices inouïs que donneraient les cours de France pousse les détenteurs d'huile à ne pas en céder la moindre part au commerce local.

« Si les fabricants ne veulent se décider à fournir la consommation, il est évident que le Gouvernement a le devoir strict de prendre des mesures de rigueur. La situation actuelle est positivement intolérable et ne peut pas se prolonger. Toute la population laborieuse de Sfax espère que M. le Résident Général aura en son pouvoir les moyens de contraindre ceux qui ont été prévenus à temps des intentions nettes du Gouvernement.

Car en cette occurrence les fabricants ne peuvent pas alléguer que l'Etat les a pris en traitre, l'Etat a agi de la manière la plus loyale, la plus correcte.

« S'il a rétabli les acquits-à-caution, les déclarations, c'est uniquement parce qu'il n'a pas voulu être dupé.

« Les consommateurs peuvent être exigeants. Le Gouvernement peut fort bien employer la réquisition : c'est son droit, c'est son devoir, il n'a aucun ménagement à garder, il n'a pas à s'occuper de la hausse des olives et de l'huile, car les fabricants étaient bel et bien prévenus et n'ont aucune excuse.

« Le commerce de détail doit être approvisionné coûte que coûte.

« La moindre pitié serait de la faiblesse. Or nous savons que Monsieur Etienne Flandin nous a promis son appui dans toutes les causes justes. Nous ne doutons pas que sa haute intervention n'amène rapidement la solution d'une crise dont pâtit cruellement notre monde travailleur. »

Station Thermale de Korbous

Les hôtels et les établissements de bains sont ouverts et un service d'automobile de vingt deux places assure les communications entre Tunis-Korbous les mardi jeudi et dimanche. Départ à 8 h. 30 du matin.

Ce service sera ensuite rendu quotidien, est assuré par la « Tunisienne Automobile » à

laquelle on devra s'adresser pour tous renseignements.

Le restaurant cahir est également ouvert.

Aux Chemins de fer Algériens

Par arrêté en date du 5 décembre 1919, M. le Gouverneur général a nommé sous-directeur des Chemins de fer Algériens de l'Etat M. Come, secrétaire général, en remplacement de M. Rouzaud nommé directeur.

L'emploi de secrétaire général de la direction est supprimé.

Nos sincères félicitations à M. Come.

Le lait

Certains laitiers bônois peu scrupuleux avaient décidé de porter à 1 fr. 20 le litre de lait sous prétexte de hausse sur les sons et les fourrages.

Le public a été prévenu que cette augmentation était injustifiée et n'avait jamais été autorisée.

Bravo M. le maire de Bône.

A la Banque de Tunisie

La Banque de Tunisie reçoit sans frais à ses guichets les souscriptions aux obligations à lots du CREDIT NATIONAL. Prix d'émission 495 francs intérêt 5 0/0 net d'impôts présents et futurs. Remboursement par tirages au sort trimestriels à 600 francs.

Administration des Habous

AVIS

La Djemaïa avise le public qu'elle a commencé à procéder à la confection des affiches des immeubles urbains relevant des habous publics et privés destinés à la location pour l'année 1920.

Les affiches seront, au fur et à mesure de leur impression, placardées dans les administrations publiques de Tunis et dans les principaux centres de la ville.

Les enchères commenceront à partir du jeudi 18 décembre 1919.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à l'Administration des Habous (bureau des enchères 14).

Vente Volontaire

aux enchères publiques de terrains à bâtir sis à la Marsa et dépendant des biens de S. A. le Prince Ismail Bey.

Lundi 22 décembre 1919 à 9 heures du matin, dans une des salles de la Direction Générale des Finances Place de la Kasbah à Tunis, il sera par les soins du Directeur Général des Finances ou de son délégué et de M. Remy, Administrateur de la Liste Civile, procédé à la vente aux enchères publiques moyennant un prix payable soit au comptant, soit partie au comptant et partie à l'année, à la Marsa-Plage à proximité de l'arrêt du tramway électrique Tunis-Goulette-Marsa.

La contenance des lots varie entre 228 et 949 mètres et leur mise à prix entre 4 et 11 francs le mètre.

On peut prendre connaissance du cahier des charges, ainsi que de l'état descriptif des immeubles mis en vente et de leur mise à prix, tous les matins, sauf le dimanche, à la Direction Générale des Finances.

Ce qu'il faut lire :

LA BAIONNETTE

J'AI VU

LA VIE AÉRIENNE

A céder après fortune faite
GRAND HOTEL de premier ordre
dans une grande ville de Tunisie
Belle clientèle - facilités de paiement
Pour renseignements, s'ad. au journal.

ETABLISSEMENTS OROSDI-BACK

Sté An^{me}, capital 20.000.000 de fr. — Siège social 14 rue de Londres à Paris 13 et 15, rue Es-Sadikia, 2, rue des Belges et 22 rue d'Italie — TUNIS
Maison de Confiance Succursale de BIZERTE Maison de Confiance

EXPOSITION ET MISE EN VENTE

DE

JOUETS & ARTICLES POUR ETRENNES

PETITES ANNONCES
0,75 la ligne minimum : 2 lignes

A CÉDER : Un appareil ACOUSTICON, système perfectionné, en très bon état, ayant très peu servi à sacrifier au prix d'avant guerre, s'adr. au journal.

A VENDRE : une jambe articulée neuve coté droit prix excessivement réduit s'ad. au journal.

A VENDRE : une centaine de kilos FEMINA LES HOMMES DU JOUR et autres journaux illustrés d'avant et pendant la guerre; s'ad. au journal.

MAISONS RECOMMANDÉES

Denrées coloniales : Jean Borg — 11 rue des Glacières Tunis — Maison de confiance vendant au détail au prix du gros. Produits de 1er choix.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires Boulangerie, G. B. Franco, N. FARRUGIA Succ^r, 13, Rue Sidi Bou Mendil, Tunis

Postaux, Dattes, Huiles et Confitures J. Zeitoun, 2, rue d'Italie, expédition pour tous pays.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France, Tunis. Brama Freres et Cie. pp^{tes}

Grand Hôtel de France, Sfax. 1^{er} ordre, Viazzi, propriétaire; eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable.

Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia, Tunis J. & A. BEMBARON. Vente, échange et location de Pianos.

Pharmacie Scemama, (diplômé de la faculté de médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais, Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux dirigée par M. le D^r Guénot, 1^{er} clinique fondée en Tunisie en 1883. 1, rue Zarkoun, Tunis.

Chocolat Modigliani, pur cacao et sucre, Expédition à l'intérieur, 19, rue Es-Sadikia, Tunis.

Entreprise Générale de Plomberie, Zinguerie et Electricité, David Cohen, 57 bis, rue des Maltais, Tunis.

Grand Hôtel, Lavit, propriétaire, 1^{er} ordre, SOUSSE.

Manufacture de Chaussures de Luxe, M. SEBAG, 7, rue de Constantine - Tunis.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes - Maison LADISLAS, 4, Avenue de France, 4 — TUNIS

Droguerie de la Poste, S. Attal, 15, Rue d'Italie (en face la Poste), Tunis. Produits photographiques, produits chimiques etc.

Pulsoconn du D^r Macaure pour les affections rhumatismales, à l'état neuf, à vendre, 75 francs S'adresser au bureau du journal

Chez PAONESSA, Artificier
Av. Jules Ferry — TUNIS

Grand choix de drapeaux de toutes les nationalités alliées.

Le Gérant : E. LUMBRISO

Imp. spéciale de la « Petite Tunisie Sociale » sous la direction de l'Imprimerie Franco - Italienne.
L. SORACI

17, Rue d'Athènes - TUNIS - Télép. 11.34

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR ARCHITECTE

22, rue de Russie — TUNIS

Immeubles de rentes

Constructions industrielles et rurales

Arrosage — Distribution d'eau

PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Dépôt de Machines Agricoles

41, Rue Al-Djazira

PHARMACIE BLOCH

4, avenue de France, et rue Al-Djazira

LEON BLOCH FILS

Pharmacien de 1^{re} classe

de l'Université de Montpellier

Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères;

Optique médicale. Oxygène, sérums,

préparations et pansements stérilisés.

Service spécial d'expéditions immédiates.

Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.

Téléphone 553

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme — Capital 75 millions

SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France

Agences à SOUSSE et à BIZERTE

PRÊTS hypothécaires en participant avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.

Opérations de banques, Escompte, Recouvrements.

Ordres de bourse, Avances sur titres et sur marchandises.

Garde de titres, Paiement de coupons, Paiements télégraphiques, Chèques et lettres de crédits sur tous pays.

Location de coffres-forts, Changes de monnaies étrangères, Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0.

Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus

Vacuum Mobiloil

Marque "GARGOYLE"

Maison A. MODIGLIANI

Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie

5, Rue Saint-Charles — TUNIS

Téleg. Import-Tunis

Téléphone : 0,74

Société Générale

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000

Siège Social à Paris : 54 et 56 rue de Provence

Agences en Tunisie : TUNIS, SOUSSE - Sfax

Principales Opérations

Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts;

Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires

— Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

RESTAURANT DU JAPON

C. FIORINI & C. FALORNI, PROPRIÉTAIRES

7, Rue Amilcar, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Banque Franco-Tunisienne

de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13 rue d'Alger Tunis.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots - poste Français

AGENCE DE TUNIS

Service régulier entre Marseille - Tunis et Tunis - Marseille

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, 8, rue d'Alger.

L'Agent principal : CASIMIR PÉDELUPÉ.

C^{ie} Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée

AGENCE DE TUNIS

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

Grande DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros

Spécialité d'Amer et de Fernet Licari

Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Chaux Hydraulique et Ciment

Paul POTIN

DÉPOT : rue de Turquie (Port)

BUREAU : 22, rue Es-Sadikia

Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif)

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville

E. BERNET

TUNIS — Rue de Russie — TUNIS

Liqueurs de Marques

Eaux Minérales, etc.

LIVRAISON A DOMICILE

TRACTEURS

MAC CORMICK

Machines de Récolte OSBORNE

disponibles à Tunis

MAISON R. WALLUT & C^{ie}

(R. WALLUT ET G. HOFMANN, associés) — Tunis

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions entièrement versés

Agences de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Soussse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le

DÉPÔTS A VUE : 2 0/0

DÉPÔTS A ÉCHÉANCE FIXE (de 2 à 4 ans) : 3 0/0

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie

Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique